FO BNP PARIBAS FACTOR

INFO SALARIÉS

DISCRIMINATION : VOS DROITS

La preuve est partagée

VOS DROITS PROTÉGÉS

Art. L.1132-4
Tout acte pris contre un salarié en méconnaissance de ces règles est nul.

Art. L.1134-1
Le salarié présente des faits ; l'employeur doit prouver que sa décision est objective.

Art. L.1121-1
Pas de restriction aux libertés sans justification par la tâche et proportionnalité.

✔ La nullité vise la disposition comme l'acte individuel.

LA PREUVE PARTAGÉE

- Vous présentez des éléments de fait.
- L'employeur doit prouver des éléments objectifs.
- Le juge peut ordonner des mesures d'instruction.
- Salaire, formation, promotion, affectation : comparez.

Gardez une trace écrite et datée de chaque fait.

DÉLAIS ET RÉPARATION

Cinq ans
Délai à compter de la révélation de la discrimination.

Entier préjudice
Les dommages et intérêts réparent toute la durée du préjudice.

✔ Ce délai de cinq ans n'est pas susceptible d'aménagement conventionnel.

CHIFFRES CLÉS

Délai pour agir (L.1134-5)	Loi discriminations (L.1134-1)	Loi citée (L.1132-4)
5 ans	n° 2008-496	n° 2016-1691

L'APP FO SUR VOTRE TÉLÉPHONE

iPhone
Scannez, puis dans Safari : Partager › Sur l'écran d'accueil

Android
Scannez, puis « Installer »



FO RESTE VIGILANT

Un doute sur votre évolution ? Parlez-en aux délégués FO BNPP FACTOR.

Rejoignez FO : ensemble, nous défendons vos droits.
➜ Bulletin d'adhésion en ligne : scannez le QR code

Source : Code du travail, art. L.1132-4, L.1134-1, L.1134-5, L.1121-1 (PISTE Légifrance, 26/10/2026).